

Avis de constitution

SOCIETE « HONRONYA TRANSIT & TRANSPORT » en abrégé « HTT »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE, Lot 21,  
Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 11/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HONRONYA TRANSIT &  
TRANSPORT » en abrégé « HTT »

Objet : TRANSIT ,  
TRANSPORT.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la localisation et la vente de tous biens meubles et immeubles
  - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissement financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des bien sociaux
  - la prise en location gérance de tous fonds de commerce
  - la prise de participation dans toutes société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE, Lot 21, Ilot 1

Dirigeant(s) M DIAKITE MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00764 du 18/02/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10322/GTCA/RC/2025 du 18/02/2025

